

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 4

ADHÉSION À LA COALITION DES VILLES EUROPÉENNES ENGAGÉES CONTRE LE RACISME

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Olivier BIANCHI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 4
ADHÉSION À LA COALITION DES VILLES EUROPÉENNES ENGAGÉES CONTRE LE RACISME

Rapporteur : Magali GALLAIS

La Ville de Clermont-Ferrand a décidé de faire de la lutte contre les discriminations un enjeu fort du mandat municipal, dans la continuité du mandat précédent. Parmi ces discriminations, le racisme tient une place importante. L'enquête en cours, réalisée dans le cadre de l'Observatoire territorial des discriminations par la Mission Égalité des Droits place le racisme comme le premier critère de discrimination vécue ou perçue à Clermont-Ferrand. 92 % des répondant.e.s pensent que l'un des principaux motifs de discrimination est le racisme. Parmi les témoins de discriminations, 63 % d'entre eux.elles affirment qu'il s'agissait du critère de l'origine ethnique.

Les chiffres montrent donc l'urgence de prendre des mesures nécessaires dans la lutte contre le racisme.

I- LE RÉSEAU ECCAR (European Coalition of Cities Against the Racism)

La Coalition Européenne des Villes contre le Racisme (ECCAR) est une initiative lancée par l'UNESCO en 2004. Adhérer au réseau ECCAR, c'est former une alliance avec 162 villes européennes, dont 21 villes françaises, investies pour améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie.

Les villes qui souhaitent s'investir dans cette coalition doivent s'engager sur 10 axes, socles d'un plan d'actions de lutte contre le racisme, que sont :

- Renforcer la vigilance contre le racisme
- Évaluer le racisme et la discrimination
- Organiser le soutien aux victimes de racisme et de discrimination
- Informer et organiser la participation des habitant.es
- Promouvoir la diversité et la non-discrimination dans l'emploi, en particulier dans le cadre de nos marchés publics
- Promouvoir en tant qu'employeur la diversité et la non-discrimination
- Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement
- Promouvoir la lutte contre le racisme en milieu scolaire
- Promouvoir la diversité culturelle
- Agir contre les actes racistes

II- L'ADHÉSION

Les villes désirant rejoindre la Coalition doivent formuler une demande écrite au Comité Directeur, incluant une demande d'adhésion à la coalition. La lettre au Comité Directeur doit être rédigée en anglais et adressée au secrétariat administratif.

Les membres de la Coalition sont tenus de verser des cotisations annuelles fixes qui varient selon la taille des villes. Elle est de 1 000 € pour les villes allant jusqu'à 500 000 habitant.e.s.

En adhérant au réseau ECCAR, la Ville se déclare prête à attribuer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à son exécution. Elle est invitée à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, au moins un projet pour chacun des engagements et à renforcer les actions déjà portées.

III- MÉTHODOLOGIE COMMUNE DE TRAVAIL

Afin d'engager ces actions qui feront partie intégrante des stratégies et politiques municipales, une méthodologie de travail est mise en place par la Mission Égalité des droits, service-pilote. Toutes les directions de la Ville, concernées de façon plus ou moins directe par les enjeux de racisme et discriminations raciales ont été sollicitées.

L'objectif est de fédérer les forces vives de la municipalité avec celles du réseau Lutte contre le racisme, composé de membres associatifs et institutionnels et animé par la Mission Égalité des droits.

IV – CALENDRIER :

T1. Novembre 2022

- Temps de réunion avec les directeur.trices de services : présentation du réseau ECCAR et sensibilisation aux enjeux liés au racisme.
- Temps de réunion avec le réseau Lutte contre le racisme : présentation du réseau ECCAR et de la démarche de travail en interne.

T2. Janvier 2023

- Temps de réunion avec les directeur.trices de services : implication des directions dans l'état des lieux des actions déjà menées par la Ville et proposition d'actions nouvelles en faveur de la lutte contre le racisme.
- Temps de réunion avec le réseau Lutte contre le racisme : identification des problématiques vécues par les habitant.es portées à la connaissance des membres du réseau, état des lieux de l'implication des associations en matière de lutte contre le racisme et proposition d'actions nouvelles.

T3. Février 2023

- Mise en commun des données collectives (services et membres du réseau) et identification des directions-pilotes pour chaque nouvelle action.
- Co-construction d'un plan de lutte contre le racisme à partir des 10 axes de la charte ECCAR.

T4. Mars 2023

- Signature officielle du réseau ECCAR le 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, lors d'une semaine dédiée à la lutte contre le racisme organisée en collaboration avec le réseau.
- Organisation d'un temps d'échanges de bonnes pratiques avec la participation de différent.es acteur.trices œuvrant contre le racisme.

L'implication de la Municipalité dans cette démarche fera de Clermont-Ferrand une ville plus que jamais mobilisée pour que toutes et tous, quelle que soit son origine, ethnique, culturelle, religieuse ou sociale, puisse vivre sous le signe de la dignité, de la sécurité et de la justice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver cette adhésion au Réseau de la Coalition des Villes Européennes engagées contre le Racisme (ECCAR) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou son.sa représentant.e à procéder aux opérations nécessaires à son exécution.

TOTAL VOTANTS :	54	=	49 Conseillers Présents	+	5 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

